



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 2038

## Texte de la question

M. Dominique Raimbourg appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les incohérences fiscales françaises en matière d'obsèques. Le 3 juillet 2007, la Commission européenne a officiellement demandé à la France de modifier sa législation concernant les taux de TVA appliqués aux opérations effectuées par les entreprises de pompes funèbres qui réclament l'harmonisation et l'abaissement du taux de TVA des services funéraires. En effet, la France est l'un des rares pays européens à appliquer un taux de TVA aussi élevé alors que de nombreux pays ont choisi un taux de TVA réduit, voire une exonération. En conséquence, il lui demande la suite qu'elle entend donner à la demande légitime des professionnels du funéraire.

## Texte de la réponse

L'article L. 2223-19 du code général des collectivités territoriales énumère sept catégories d'opérations relevant du service extérieur des pompes funèbres, qui est une mission de service public, et les distingue des autres activités annexes liées à l'inhumation, qui ne sont généralement pas assurées par des entreprises de pompes funèbres. Les opérations réalisées dans le cadre de cette mission de service public relèvent du taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à l'exception des seules prestations de transport de corps réalisées par des prestataires agréés au moyen de véhicules spécialement aménagés, qui relèvent du taux réduit. Si le taux réduit était appliqué à l'ensemble des opérations du service extérieur des pompes funèbres, un manque à gagner budgétaire de l'ordre de 180 millions d'euros en année pleine serait constaté. La Commission européenne a adressé à la France, le 27 juin 2007, un avis motivé dans lequel elle appelle la France à appliquer un seul taux de TVA dans ce secteur, qu'il s'agisse du taux normal ou du taux réduit. Les autorités françaises ont pris connaissance de cet avis motivé et examinent les suites qu'il conviendra de lui apporter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Raimbourg](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2038

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** Économie, finances et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 2007, page 5028

**Réponse publiée le :** 9 octobre 2007, page 6145